



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2023

Date de la convocation : 20 mars 2023

Nombre de délégués

- en exercice : 32

- présents : 28

votants : 31

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle du Domaine de la Touche de Chaillac, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUL, Christophe SCHAUER, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Laurence HABIB à Damien BARRÉ, Paul JEANNEAU à Suzanne MARCHAND, Jean-Louis TOUZEAU à Jean-Christophe PLANTUREUX.

Absents / Excusés : Spike GROËN (représenté par Christophe SCHAUER), Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Claude CHANTEMARGUE.

Absents / Excusés : Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE, Daniel PATRIGEON.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023 ;
3. Modification de la participation au financement du balisage et des barres d'attache dans le cadre de la mise en place de la Route Européenne d'Artagnan ;
4. Définition des intérêts communautaires ;
5. Validation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;
6. Assujettissement à la TVA, projet d'aménagement de la boucherie de Bélâbre et création d'un service TVA « boucherie de Bélâbre » à l'intérieur du budget annexe « locations commerciales » ;
7. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023 ;
8. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2023 ;
9. Vote du budget annexe « Lotissement ZA Chaillac » 2023 ;
10. Vote du budget annexe « Locations commerciales » 2023 ;
11. Virement de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « locations commerciales » ;
12. Vote du budget principal 2023 ;
13. Questions et informations diverses.

1. Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE et Nathalie LAURENCIER.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023

Le Président propose de légèrement modifier le 3^{ème} paragraphe du point 8 concernant la maison « Margot » de la façon suivante : supprimer la phrase après « ne sont pas commencés » : de « alors que le permis... » jusqu'à «..... et la perte de subventions. »

Voté à l'unanimité.

3. Modification de la participation au financement du balisage et des barres d'attache dans le cadre de la mise en place de la Route Européenne d'Artagnan

Alain NEVIÈRE explique qu'il s'agit de mettre à jour le plan de financement du balisage et de la réalisation de barres d'attelage dans le cadre de la mise en place de la Route Européenne d'Artagnan figurant dans la délibération prise le 24 mai 2022. Après visite sur le terrain le chargé de mission du PNR Brenne a préconisé de rajouter 2 barres d'attache, une dans le bourg de Chalais et une au lieu-dit le Beau à Chaillac, soit un coût supplémentaire de 275,62 €.

Voté à l'unanimité.

Arrivée de Hubert JOUOT.

4. Définition des intérêts communautaires

Lors d'une rencontre à la Sous-Préfecture Mathieu MOREAUX et Laurent LAROCHE se sont vus demander de clarifier l'intérêt communautaire de certaines compétences de la CDC. Le Président propose de regrouper les choix du conseil communautaire en une seule délibération plutôt que de modifier les statuts. Toutefois cela suppose de prévoir une réunion de la CLECT pour relancer l'analyse des attributions de compensation.

Philippe GOURLAY évoque le vote majoritaire conduisant au retrait de la voirie des compétences communautaires. Il faut ouvrir le débat sur le calcul des charges transférées, mais qui arbitrera le choix des travaux à prendre en compte si on diminue l'enveloppe globale de travaux ? De même il sera difficile de calculer les charges transférées sur les ouvrages d'art dont les coûts peuvent varier dans des proportions très importantes selon la nature des projets. Il fait remarquer que des communes n'ont pas d'ouvrage d'art, alors comment mutualiser sur l'ensemble du territoire ?

Frédérique VRIGNAT fait remarquer qu'en ce qui concerne le Prieuré de St Benoît plusieurs communes signalent s'interroger sur leur participation à un projet dont l'intérêt communautaire leur échappe.

Le Président propose de voter point par point le texte des quatre groupes de compétences listées dans le document joint à l'ordre du jour du conseil communautaire.

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :
(à envisager seulement si la voirie revenait à la CDC). Pour le revêtement de voirie rajouter les parties intra-muros. A la question d'Hubert JOUOT qui souhaitait que curage des fossés et arasement des accotements soient distincts Stéphane CALARD répond que c'est impossible puisque lorsqu'une route est concernée les travaux commencent systématiquement par les fossés.
Vote : 1 contre, 9 abstentions, le reste pour.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :
Pour la location de locaux commerciaux Damien BARRE demande de rajouter « à l'exception des locaux déjà gérés par les communes ». Laurent LAROCHE alerte sur le risque de ne plus pouvoir obtenir d'aides régionales au titre du CRST si on ne prend pas en compte cette thématique.
Vote : unanimité.
- Action sociale d'intérêt communautaire :
Vote : unanimité.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire.
Vote : unanimité.

5. Validation du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Marie-Laure FRISCH présente le PADD qui arrive dans sa dernière phase : les objectifs et actions à porter par la MOVA pour les 10 années à venir. Elle revient sur les objectifs identifiés pour chacun des 3 axes retenus. Hubert JOUOT souhaiterait que, comme dans la nouvelle charte du PNR Brenne, soit plus mis en évidence l'enjeu que représente le thème de l'eau pour le territoire. Il lui est répondu que l'étape suivante de la démarche concernera la définition des OAP, actions concrètes à mettre en œuvre, pourra s'intéresser de près à ce sujet. Damien BARRE insiste sur la notion d'ambition pour le territoire que recouvre le PADD.

Voté à l'unanimité.

6. Assujettissement à la TVA, projet d'aménagement de la boucherie de Bélâbre et création d'un service TVA « boucherie de Bélâbre » à l'intérieur du budget annexe « locations commerciales »

Le Président souligne que ce dossier complète les décisions similaires prises lors du précédent conseil communautaire au sujet du magasin de Saint-Hilaire et des bâtiments artisanaux sur la ZAC de Saint-Benoît-du-Sault.

Voté à l'unanimité.

7. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023

Le Président propose de reconduire les taux de de taxe foncière, bâtie ou non bâtie additionnelle et la cotisation foncière des entreprises au taux appliqué en 2022. Il y rajoute la taxe d'habitation additionnelle en reprenant le taux appliqué en 2019. Celui-ci concernera les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le montant total des produits est estimé à 759 755 € pour l'exercice 2023.

Philippe GOURLAY fait remarquer que même si les taux sont maintenus la facture pour les contribuables sera en hausse puisque l'Etat a décidé de rehausser les bases.

Impôts	Taux 2022	Proposition Taux 2023	% évolution	Produits 2023 estimés en €, inscrits au BP
Taxe foncière bâtie additionnelle	1,08 %	1,08 %	0,00 %	74 963
Taxe foncière non bâties additionnelle	5,87 %	5,87 %	0,00 %	72 495
Taxe d'habitation additionnelle (taux 2019 = 8,76 %)	/	8,76 %	0,00 %	218 362
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) unique ou de zone	24,98 %	24,98 %	0,00 %	393 935
TOTAL				759 755

Voté à l'unanimité.

8. Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2023

Considérant le montant de la somme appelée en 2022 par le SMABCAC au titre de la cotisation de la CDC MOVA au syndicat, soit 54 749,11 €, le Président propose de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 55 000 € pour 2023.

Voté à l'unanimité.

9. Vote du budget annexe « Lotissement ZA Chaillac » 2023

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition du budget annexe « lotissement ZA de Chaillac » 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 83 393,00 €
Recettes : 83 393,00 €

Investissement

Dépenses : 83 393,00 €
Recettes : 83 393,00 €

Voté à l'unanimité.

10. Vote du budget annexe « Locations commerciales » 2023

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat reporté	0,00	002	Résultat reporté	0,00
011	Charges à caractère général	62 476,58	75	Autres produits de gestion	65 400,00
65	Charges de gestion courante	2 000,00	774	Subvention du BP	0,00
67	Autres charges exceptionnelles	0,00			
			77	Produits exceptionnels	0,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	68 476,58		TOTAL OP. REELLES	65 400,00
023	Autofinancement	0,00	777	Sbv d'invest transférées	40 577,58
674	Levée d'option d'achat	0,00	7768	Neutralisation amortissement	4 895,32
6811	Amortissements	42 396,32			
	TOTAL OP. D'ORDRE	42 396,32		TOTAL OP. D'ORDRE	45 472,90
	TOTAL DEPENSES	110 872,90		TOTAL RECETTES	110 872,90

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Résultat reporté	0,00	001	Résultat reporté	1 224 269,00
RAR	Restes à réaliser	1 859 269,00	RAR	Restes à réaliser	0,00
			1068	Excédent affecté	76 480,35
2031	Frais d'études	53 642,80			
2111	Terrains nus	5 000,00	1312	Région	200 000,00
2132	Immeubles de rapport	150 000,00	13158	Subvention du Budget Principal	234 581,03
2135	Installations générales, agencements	80 000,00	1323	Département	6 075,00
2138	Autres constructions	100 000,00	1341	DETR	524 583,00
020	Dépenses imprévues	15 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	2 262 911,80		TOTAL OP. REELLES	2 265 988,38
			021	Autofinancement	0,00
139	Sbv d'invest transférées	40 577,58			
198	Neutralisation amortissements	4 895,32	2804...	Amortissements	42 396,32
	TOTAL OP. D'ORDRE	45 472,90		TOTAL OP. D'ORDRE	42 396,32
	TOTAL DEPENSES	2 308 384,70		TOTAL RECETTES	2 308 384,70

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 110 872,90 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 308 384,70 €.

Voté à l'unanimité.

11. Virement de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « locations commerciales »

Il est nécessaire pour équilibrer le budget de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du budget principal : 234 581,03€ vers le budget annexe « locations commerciales » pour la section d'investissement, et pas de besoin pour le budget annexe « lotissement ZA Chaillac ».

Voté à l'unanimité.

12. Vote du budget principal 2023

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat reporté	0,00	002	Résultat reporté	0,00
011	Charges à caractère général	550 800,00	013	Atténuations de charges	0,00
012	Charges de personnel	422 300,00	70	Redevance domaine public	0,00
014	Atténuations de produits	1 239 259,00	73	Autres impôts et taxes	2 034 211,00
65	Charges de gestion courante	490 527,62	74	Dotations et subventions	927 875,50
66	Charges financières	51 258,36	75	Autres produits de gestion	82 388,72
67	Charges exceptionnelles	600,00	7718	Autres produits exceptionnels	1 992,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	2 774 744,98		TOTAL OP. REELLES	3 046 467,22
023	Autofinancement	200 000,00	777	Subv invest transférées	5 254,48
6811	Amortissements	256 525,72	7768	Neutralisat° amortissement	179 549,00
	TOTAL OP. D'ORDRE	456 525,72		TOTAL OP. D'ORDRE	184 803,48
	TOTAL DEPENSES	3 231 270,70		TOTAL RECETTES	3 231 270,70

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Résultat reporté	0,00	001	Résultat reporté	1 610 071,51
RAR	Restes à réaliser	2 580 446,72	RAR	Restes à réaliser	128 000,50
1641	Emprunts	36 380,48	1068	Excédent affecté	645 616,42
16818	Autres prêteurs	13 333,33	10222	FC TVA	30 000,00
202	Elaboration du PLUi	20 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00
2031	Frais d'études	142 718,35			
2033	Frais d'insertion	1 441,48			
2041412	Fonds de concours	61 016,45			
2041632	Subvention au Budget Annexe	234 581,03			
2051	Création site internet	1 932,96			
2135	Installations agencements	30 537,27			
2138	Autres construction	23 000,00			
2138-31	Restauration maison « Margot »	-200 000,00			
2138-44	Restauration bât. Lignac (crèche)	240 000,00			
21571	Matériel roulant	11 278,80			
21578	Matériel et outillage de voirie	5 000,00			
2183	Matériel et matériel informatique	22 780,24			
2184	Mobilier	49 147,13			
2188	Autres immobilisations corporelles	237,03			
2313-10	MARPA Roussines	20 000,00			
2313-36	Bâtiment communautaire	-500 000,00			
2313-37	Maison médicale St-Benoît	-200 000,00			
2317	Divers travaux	4 049,40			
2317-40	Travaux pont St-Hilaire	2 000,00			
2317-41	Extens° et rénovat° OT St-Benoît	-240 000,00			
2317-42	Travaux pont Tilly	142 000,00			
2317-43	Programme 2023 éclairage public	120 000,00			
274	Prêts (avance budget lotissement)	43 530,00			
4581..	Opérations invest. sous mandat	0,00	4582...	Opérations invest. sous mandat	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	2 685 410,67		TOTAL OP. REELLES	2 413 688,43
139..	Subv d'invest transférées	5 254,48	021	Autofinancement	200 00,00
198	Neutralisation amortissement	179 549,00	28...	Amortissements	256 525,72
	TOTAL OP. D'ORDRE	184 803,48		TOTAL OP. D'ORDRE	456 525,72
	TOTAL DEPENSES	2 870 214,15		TOTAL RECETTES	2 870 214,15

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 231 270,70 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 870 214,15 €.

Philippe GOURLAY se déclare désolé de constater que des projets prévus dès 2021 (maison Margot, bâtiments économiques de St Benoît) ne soient pas encore commencés, alors qu'apparaît l'achat d'un bâtiment pour la CDC à Lignac.

Mathieu MOREAUX lui répond que pour la maison Margot le changement d'ABF a retardé le dossier et que pour les bâtiments sur ST Benoît subsiste le problème de l'humidité sur les terrains choisis. En outre l'entreprise retenue doit être régulièrement relancée.

Voté à l'unanimité.

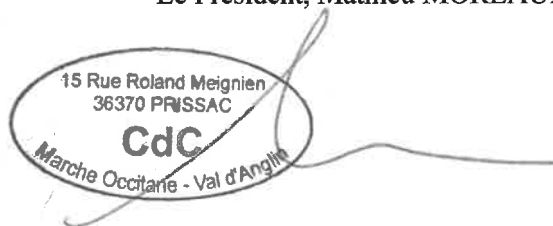
13. Questions et informations diverses

▶ Alain NEVIERE informe les délégués des possibilités de formation à l'utilisation de l'application intramuros pour les élus et secrétaires de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45

**Prochain Conseil Communautaire à Chalais en la Salle des Fêtes
le mardi 23 mai 2023 à 18h30.**

Le Président, Mathieu MOREAUX



Les secrétaires de séance

The image shows two handwritten signatures in black ink, representing the secretaries of the meeting. The first signature is a stylized 'M' and the second is a stylized 'Mj'.